

adopté

SÉNAT

le 24 avril 1975.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus, ensemble le Protocole joint, signés à Paris le 28 mars 1974.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République socialiste

Voir les numéros :**Sénat : 190 et 215 (1974-1975).**

fédérative de Yougoslavie tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les revenus, ensemble le Protocole joint, signés à Paris le 28 mars 1974 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 24 avril 1975.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au numéro 190 (1974-1975), Sénat.